



## REGLEMENT DE L'« OPERATION PARRAINAGE »

**ORGANISATEUR** : MEDIA-IMMO (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : SIRET 75067561300020 dont le siège social est situé au 124, rue Louis Baudoin 91100 Corbeil Essonnes, organise du 23/01/2023 au 28/02/2023, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Opération parrainage » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

Nota-Risques-Urba dont le siège social est situé au 124 rue Louis Baudoin – 91100 Corbeil-Essonnes organise une action de parrainage et donne l'opportunité à ses clients du secteur notariat de gagner de nombreux cadeaux. Le principe de participation est simple, il suffit d'accepter de participer à « l'opération parrainage ».

**Le jeu débutera le 23 janvier 2023 à 9h00 et s'achèvera le 28 février 2023 à 20h00 GMT+01:00.**

**MEDIA-IMMO se réserve le droit de modifier la durée de l'opération parrainage.**

Chaque participant **Notaire en titre, Notaire salarié, collaborateurs** recevra un « code parrain » qui sera visible via l'onglet « Mon Compte » sur le site Nota-Risques-Urba.fr. Ce code parrain sera également envoyé par e-mail à l'adresse utilisée lors de l'inscription sur le site.

**Le code parrain est OBLIGATOIRE lors de l'inscription des filleuls sur notre interface afin de valider le parrainage.**

Les participants ont la possibilité depuis leur espace client connecté de suivre en temps réel via la rubrique « opération parrainage » la liste de leurs filleuls, validé par notre système.

**Découvrez ci-dessous les 4 différents lots à remporter pour toute participation entre le 23 janvier 2023 au 28 février 2023 :**

- 1 Le lot « SUPER PARRAIN ». Si le participant parraine 10 filleuls ou plus, il reçoit en récompense un MacBook pro 16" d'une valeur de 2 749,00 €
- 2 Le lot « FORMIDABLE PARRAIN ». Si le participant parraine entre 5 et 9 filleuls, il reçoit en récompense un iPhone 14 Pro d'une valeur de 1 719,00 €
- 3 Le lot « COOL PARRAIN ». Si le participant parraine 3 ou 4 filleuls, il reçoit en récompense une machine à café Nespresso Vertuo et 1000 capsules d'une valeur de 750,00€.
- 4 Le lot « PARRAIN SYMPA ». Si le participant parraine 1 ou 2 filleuls, il reçoit en récompense un lot de 6 mugs « édition spéciale » Nota-Risques-Urba d'une valeur de 60,00€.

**Chaque filleul bénéficiera lors de son inscription d'une période d'essai offerte de 15 jours pour tester les services ERP et Urbanisme de l'interface Nota Risques Urba.**

Le calcul est simple, plus vous partager votre code parrain, plus vous augmentez vos chances de remporter l'un des 4 lots mis en jeu ci-dessus. Pour partager votre code les moyens sont les suivants : Information oral, Communication par courriel, Sollicitation sur les réseaux sociaux, bouche à oreille ....

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à l'opération est ouverte à toute personne résident en France (incluant la Corse et les DROM-COM) inscrite sur le site internet : [www.nota-risques-urba.fr](http://www.nota-risques-urba.fr)

Le personnel de la société organisatrice, leurs familles, ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu est exclu de toute participation.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue simplement en partageant son code parrain auprès d'un collaborateur d'une autre étude notariale (sont donc exclu les collaborateurs appartenant à la même étude notariale que le parrain).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne : même nom, même prénom, même adresse électronique, même étude notariale, pendant toute la période de l'opération parrainage.

Un filleul ne peut pas être déjà membre inscrit sur le site [www.nota-risques-urba.fr](http://www.nota-risques-urba.fr). Cependant celui-ci peut devenir à son tour parrain sous réserve d'une consommation d'un minimum de 10 crédits sur notre interface [www.nota-risques-urba.fr](http://www.nota-risques-urba.fr)

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les participants ayant atteint le nombre suffisant de filleuls (1,3, 5 ou 10 filleuls et plus) seront désignés gagnants et se verront attribuer le lot correspondant (figurant à l'article 1 de ce règlement).

Les parrains validés en seront informés par mail ou téléphone à la fin de l'opération et sous un délai de 15 jours, hors événement majeur (exemple : confinement) via la société organisatrice leur confirmant la nature du lot remporté et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain se verra renoncer à celui-ci.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Le jeu est doté des 4 lots suivants :

- 1 Le lot « SUPER PARRAIN ». Si le participant parraine 10 filleuls ou plus, il reçoit en récompense un MacBook pro 16" d'une valeur de 2 749,00 €
- 2 Le lot « FORMIDABLE PARRAIN ». Si le participant parraine entre 5 et 9 filleuls, il reçoit en récompense un iPhone 14 Pro d'une valeur de 1 719,00 €

- 3 Le lot « COOL PARRAIN ». Si le participant parraine 3 ou 4 filleuls, il reçoit en récompense une machine à café Nespresso Vertuo et 1000 capsules d'une valeur de 750,00€.
- 4 Le lot « PARRAIN SYMPA ». Si le participant parraine 1 ou 2 filleuls, il reçoit en récompense un lot de 6 mugs Nota-Risques-Urba d'une valeur de 60,00 €

**Chaque filleul bénéficiera lors de son inscription d'une période d'essai offerte de 15 jours pour tester l'interface Nota Risques Urba.**

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Il est interdit de chercher à détourner le parrainage pour profiter des avantages de façon indue en créant de faux compte pour ses filleuls.

Lors de son inscription, le filleul doit OBLIGATOIREMENT renseigner le code parrain afin de valider son parrainage.

#### **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

**Le présent règlement est déposé en l'étude IDFACTO, Huissier de Justice, Office de Montlhéry 119-ter rue Paul Fort.**

**Le règlement pourra être expédié par courriel sur simple demande à l'organisateur.**